



Conditions NEWstairs Bon de Valeur

Est-ce que vous avez reçu un Bon de Valeur NEWstairs pour un montant de €150,-? Toutes nos félicitations!

Pour pouvoir bénéficier de cette réduction, il convient de respecter les conditions suivantes:

- Pour un traitement (administratif) correct de la réduction, il faut que vous mentionnez au conseiller NEWstairs, avant le rendez-vous d'avis, que vous avez un bon de valeur NEWstairs.
- Une fois la date mentionnée sur le bon de valeur est dépassé, vous ne pourrez plus bénéficier de cette remise. NB. La réalisation des travaux par NEWstairs peut toutefois bien avoir lieu après cette date.
- Octroyer sous-entend; une confirmation de commande rédigée par nous et contresigné de votre part pour une rénovation ou un revêtement d'escalier chez NEWstairs (en Belgique ou aux Pays-Bas) doit être en notre possession.
- La réduction ne peut être appliquée qu'une seule fois par adresse.
- Cette réduction n'est pas valable en combinaison avec d'autres réductions.
- NEWstairs ne peut octroyer qu'une seule réduction par rénovation ou revêtement d'escalier.
- La réduction ne peut être octroyée que pour une rénovation ou un revêtement d'escalier complet réalisé par NEWstairs. La pose d'uniquement une main courante, une balustrade ou un revêtement de sol ou de palier, etc., n'est pas considérée comme une rénovation ou un revêtement d'escalier complet.
- La réduction ne pourra être octroyée que pour une rénovation ou un revêtement d'escalier par NEWstairs pour une commande à partir de 2.500,- € hors TVA.
- La réduction s'applique au montant de la commande hors TVA.
- Le montant de la réduction est de 150,- €.
- Le bon de valeur n'est pas échangeable en espèces.
- La réduction est liée à une personne et à une adresse précise et n'est donc pas transmissible.
- La réduction ne peut pas s'appliquer à des rendez-vous ou travaux déjà précédemment planifiés, ou à des bons de commande déjà signés.
- La réduction ne s'applique pas à une (des) rénovation(s) ou revêtement(s) d'escalier(s) ou autres travaux (de réparation) déjà réalisés par NEWstairs.
- En cas de doute, NEWstairs seul se réserve le droit de déclarer la réduction comme non valable et donc de ne pas l'octroyer.
- La décision de NEWstairs d'octroyer ou non une réduction est contraignante et sans appel.
- NEWstairs se réserve le droit d'arrêter l'action de manière anticipée ou de modifier les conditions de l'action à tout moment, sans devoir en indiquer le ou les motif(s).